



Décembre 2003 - N° 15

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés en Loir-et-Cher

Tableau de bord n° 1 - Bilan 2002

Plus de la moitié des déchets sont valorisés

Les quantités de déchets ménagers et assimilés collectées dans le département ont légèrement augmenté en 2002 (+ 1,3 %). Mais cette évolution masque des mouvements d'ampleur dans les différents modes de collecte, traduisant les mutations importantes engagées par les collectivités en ce domaine. **La collecte ordinaire recule nettement** (de 5,3 % en 2002 et de 13,3 % en 4 ans) à la faveur d'une part d'une **avancée considérable de la collecte sélective**, dorénavant effective sur la presque totalité du territoire départemental (les quantités collectées ont doublé en 4 ans), d'autre part de **la montée en puissance des déchetteries**. Par elles transite désormais un tiers des déchets ménagers (un quart en 1998). Le ramassage traditionnel des ordures est ainsi passé de 71 % du total de la collecte à 57 %. Ces évolutions sont perceptibles sur chacun des secteurs du Plan départemental, avec cependant des intensités très variables.

Les équipements mentionnés dans le Plan sont, pour les 3/4 d'entre eux, en fonction ; d'autres sont en projet. Leur activité contribue à réorienter progressivement les flux vers les filières de valorisation dont le poids croît continuellement : cela concerne désormais près de 49 % des déchets ménagers.

SOMMAIRE

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.....	3
L'organisation territoriale de la collecte et du traitement des déchets.....	4
Filières de traitement et équipements.....	7
La collecte des déchets.....	9
Les déchetteries en 2002.....	11
Les centres de transfert.....	14
Le centre de tri de Blois.....	15
Les centres de compostage.....	16
Les centres d'incinération.....	19
Les centres de stockage des déchets ultimes de classe 2 (CSDU 2).....	20
Les principaux flux en 2002.....	21
Les taux de valorisation.....	22



LE PLAN DÉPARTEMENTAL D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Approuvé en juillet 1995

Révisé en juillet 2000

Approuvé en juin 2001

Consultable sur : www.loir-et-cher.pref.gouv.fr

Ø La révision du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été adoptée par la commission consultative lors de sa réunion du 3 juillet 2000 et approuvée, après enquête publique, par arrêté préfectoral du 7 juin 2001. Depuis cette date, de nombreuses actions ont été entreprises, à l'initiative des collectivités, pour mettre en œuvre les orientations du plan.

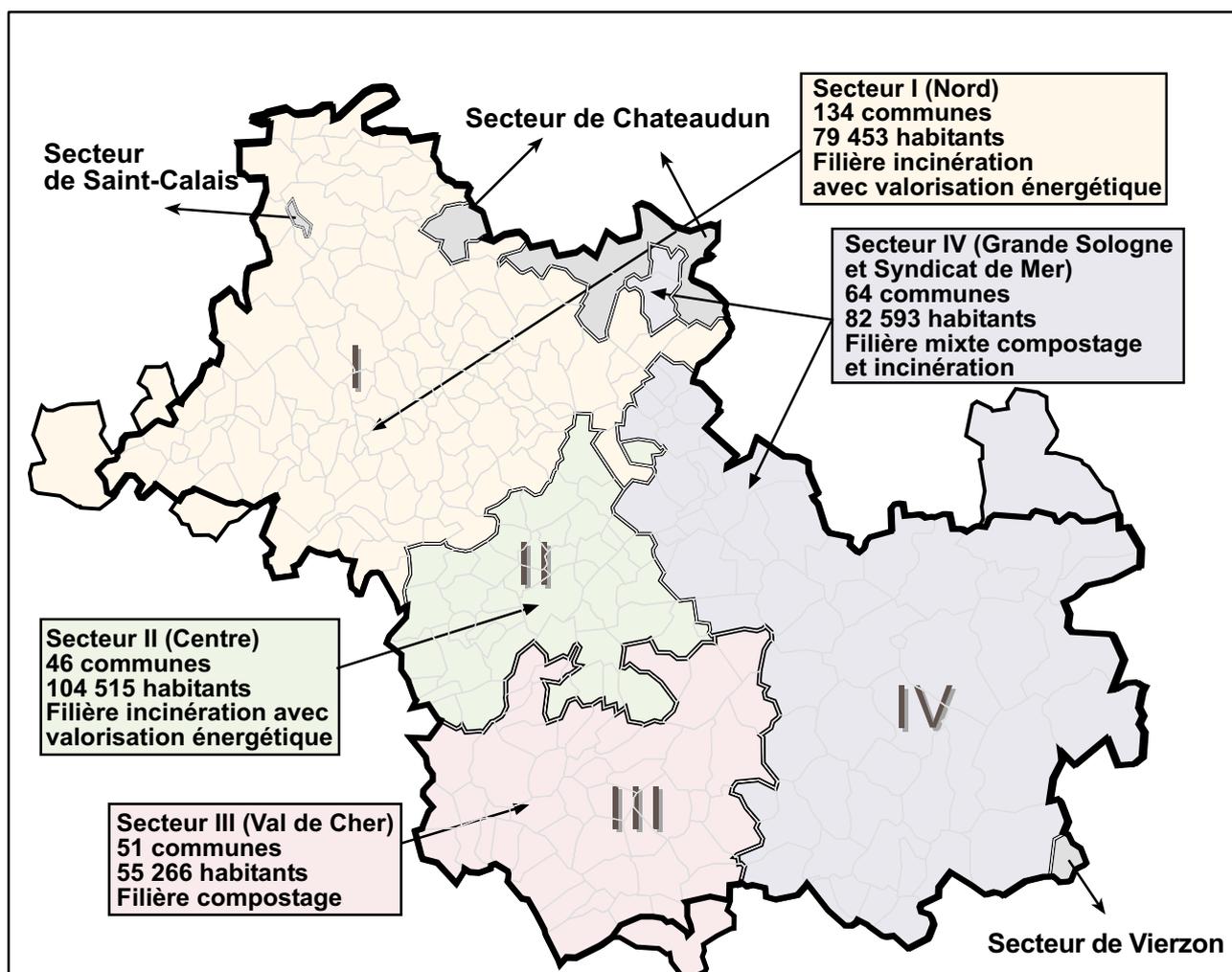
Le Plan départemental concerne les déchets suivants, produits par les ménages, les collectivités et les professionnels :

- Les ordures ménagères (collectées en porte à porte ou par apport volontaire)
- Les encombrants (déchets volumineux, pesants, produits par les ménages)
- Les déchets verts (déchets de tonte, d'élagage, de taille...)
- Les déchets dangereux non industriels (déchets ménagers spéciaux et déchets toxiques en quantité dispersée)
- Les déchets de l'assainissement (matières de vidange, boues de station d'épuration...)
- Les déchets industriels banals (déchets non dangereux).

Le périmètre d'application du plan départemental prend en compte les coopérations intercommunales en matière de collecte et/ou de traitement des ordures ménagères. Sur la base des limites administratives départementales, il intègre les communes limitrophes relevant de structures intercommunales dont le siège est en Loir-et-Cher et, à l'inverse, exclut celles adhérant à un syndicat extra départemental.

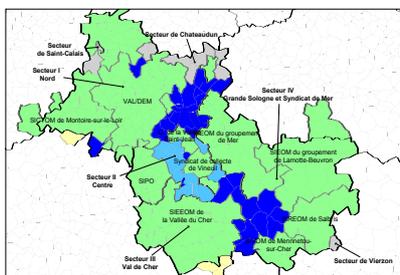
Le périmètre du plan est réparti en quatre secteurs correspondant à des filières homogènes de traitement des déchets ménagers.

Les secteurs du Plan en 2002



L'ORGANISATION TERRITORIALE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

Organisation territoriale de la collecte des déchets ménagers en Loir-et-Cher situation au 30 septembre 2002



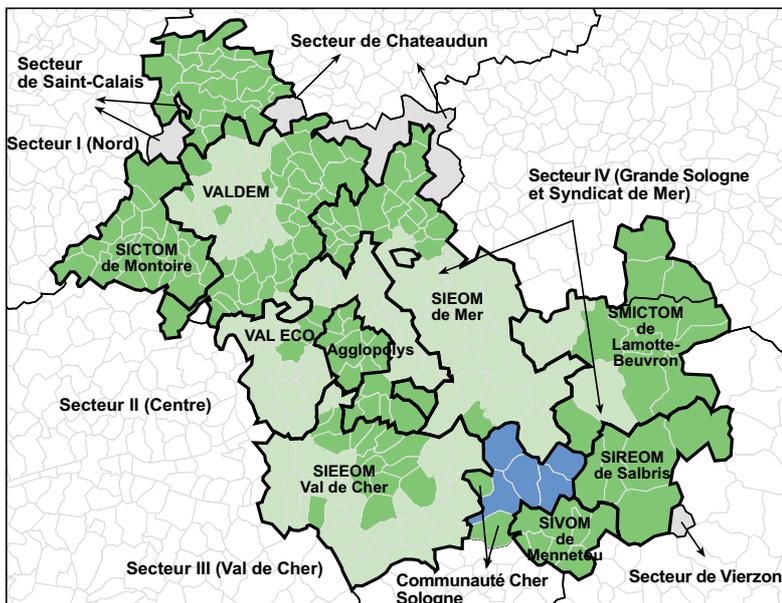
La loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a posé le principe selon lequel le choix du mode de financement du service public des ordures ménagères revient à l'EPCI qui bénéficie de la compétence. Le régime transitoire (loi de finances rectificative du 13 juillet 2000) de mise en conformité prenant fin au 15 octobre 2002 pour les groupements de communes ayant instauré la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, et au 31 décembre 2002 pour ceux percevant la redevance. La loi de finances initiale pour 2003 a accordé un nouveau délai pouvant aller jusqu'à fin 2005. Le Loir-et-Cher a connu au cours de l'année 2002 de nombreuses mutations dans le domaine de la gestion intercommunale de la collecte et du traitement des déchets ménagers.

Ø 10 communautés ont pris la compétence "élimination des déchets ménagers" et délèguent pour tout ou partie de leurs communes adhérentes la collecte et le traitement à un syndicat mixte

Ø Agglopolys - communauté d'agglomération de Blois gère directement la compétence collecte et délègue le traitement à Val Eco

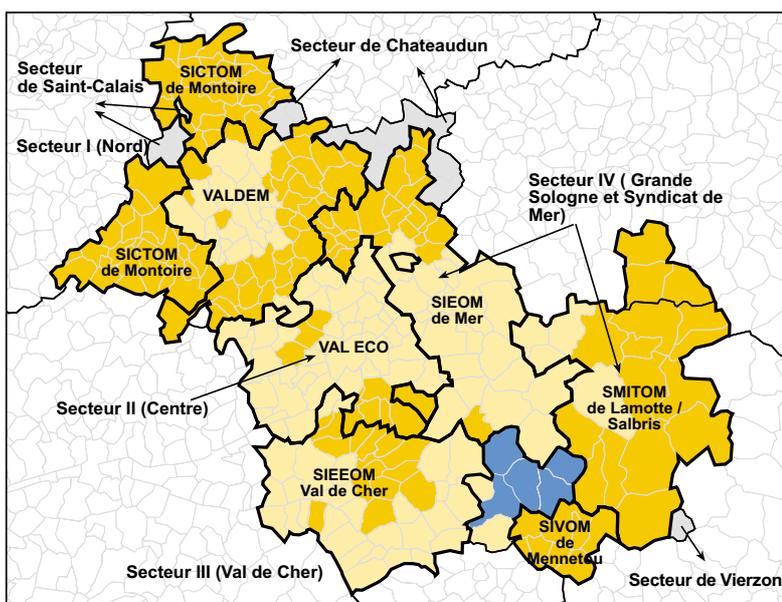
Ø 5 communes seulement restent indépendantes en 2003

Organisation territoriale de la collecte des déchets ménagers en Loir-et-Cher situation au 31 juillet 2003



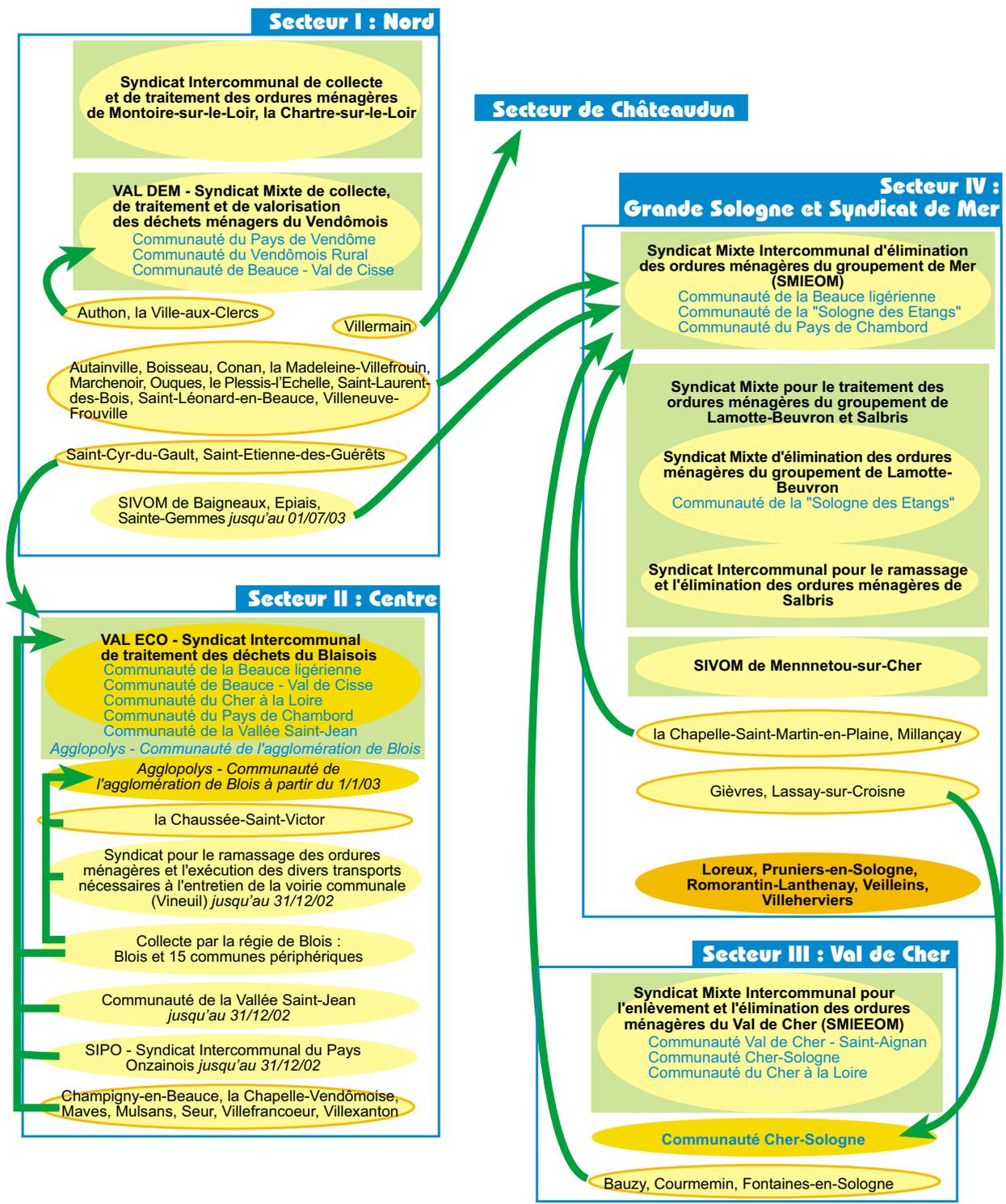
- Commune indépendante
- Collecte déléguée à un établissement intercommunal extérieur au Loir-et-Cher
- Collecte déléguée à un établissement intercommunal
- Collecte déléguée à une communauté de communes qui se substitue aux lieu et place de la commune au sein d'un établissement intercommunal

Organisation territoriale du traitement des déchets ménagers en Loir-et-Cher situation au 31 juillet 2003



- Commune indépendante
- Traitement délégué à un établissement intercommunal extérieur au Loir-et-Cher
- Traitement délégué à un établissement intercommunal
- Traitement délégué à un établissement à fiscalité propre qui se substitue aux lieu et place de la commune au sein d'un établissement intercommunal

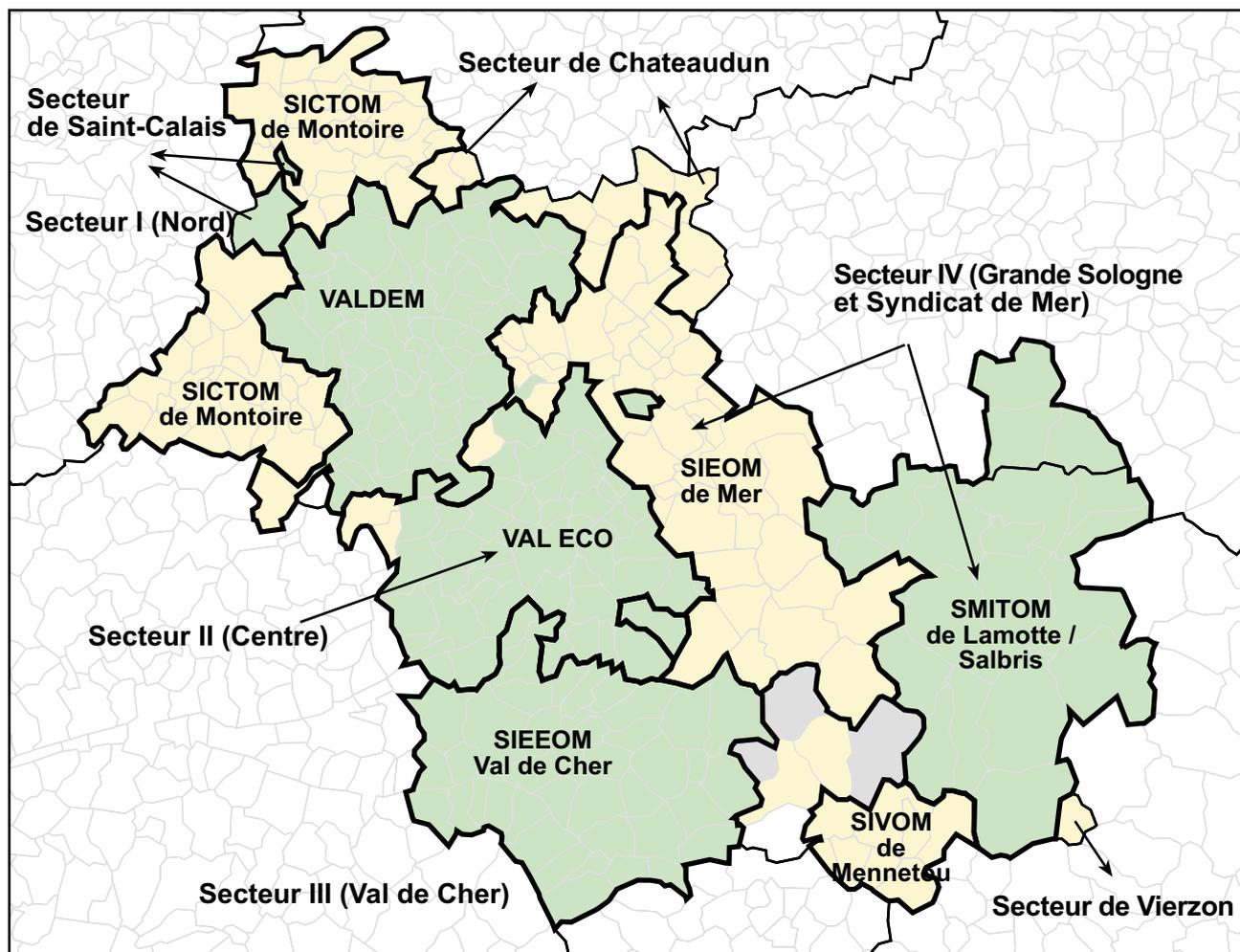
Redistribution de la compétence collecte des déchets ménagers en 2002 et 2003



VAL DEM - Syndicat Mixte	Etablissement intercommunal ayant une compétence en matière de déchets ménagers	Communauté de communes	Communauté adhérant au syndicat et se substituant aux lieu et place de tout ou partie de ses communes adhérentes
Compétence déléguée	<ul style="list-style-type: none"> Collecte Compétence "collecte" prise à partir du 1/1/ 2003 Traitement 	<ul style="list-style-type: none"> Commune indépendante en 2002 Commune restée indépendante en 2003 	<ul style="list-style-type: none"> Commune ou EPCI ayant délégué sa compétence déchets à un autre établissement depuis le 1/09/2002

Figurent en gras les communes ou établissements intercommunaux qui ont une compétence en matière de déchets en 2003

Mise en place de la collecte sélective entre le 1er juillet 2002 et le 1er juillet 2003



- Collecte sélective effective au 1er Juillet 2002
- Collecte sélective mise en place entre le 1er Juillet 2002 et le 1er Juillet 2003
- Mise en place d'un programme de collecte sélective en cours
- Pas de programme de collecte sélective à ce jour

La loi 92-646 du 13 juillet 1992 prévoyait " qu'à compter du 1er juillet 2002, les installations d'élimination des déchets par stockage ne seront autorisées à accueillir que des déchets ultimes ". Les communes ou leurs groupements étaient alors tenus de mettre en place une collecte sélective pour cette date.

Ø 6 communes sur 10 étaient en conformité au 1er juillet 2002

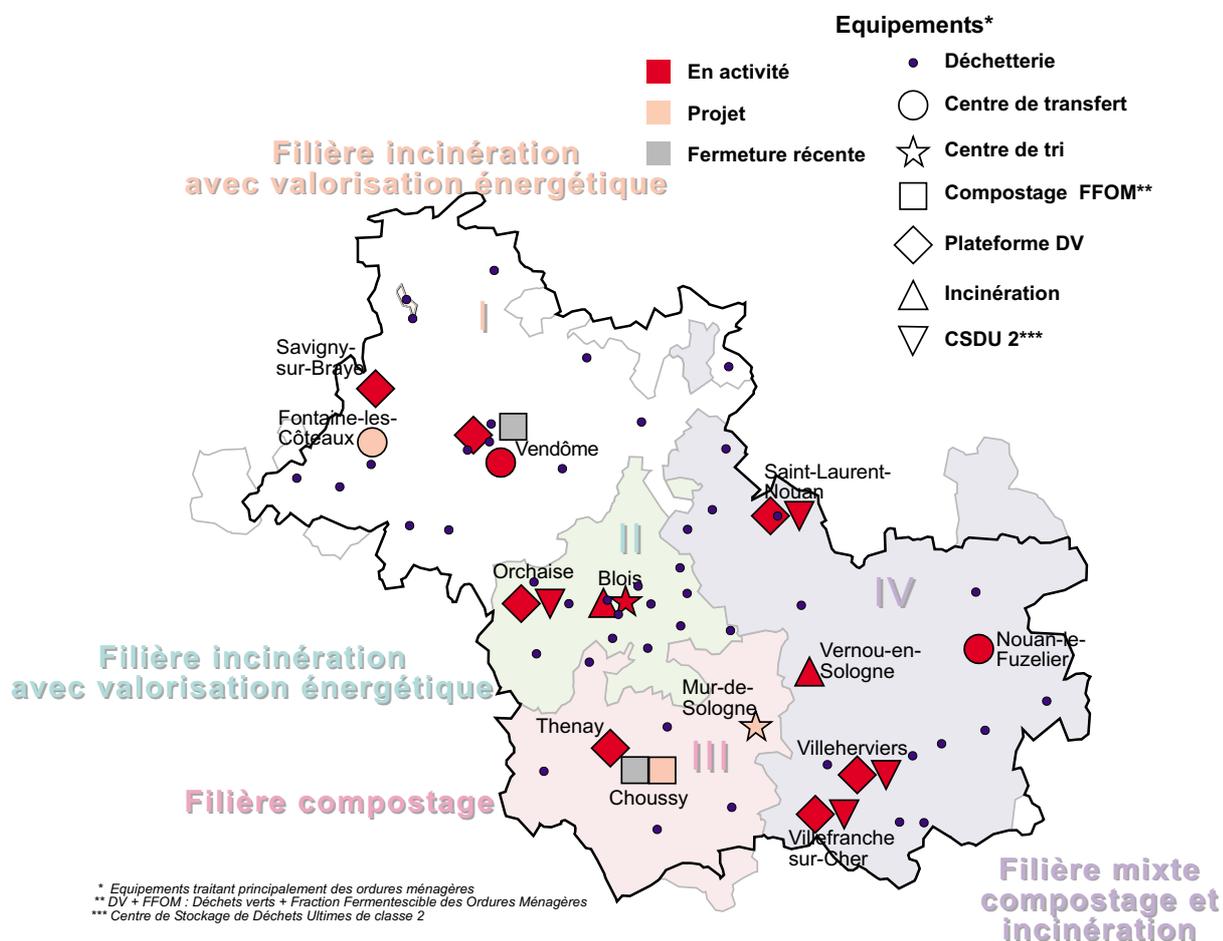
Ø 3 établissements ont mis en place la collecte sélective depuis cette date

Ø 99 % de la population en bénéficient à ce jour

Evolution de la mise en place de la collecte sélective depuis le 01/07/02
Communes et population concernées

Collecte sélective effective	Communes concernées		Population concernée	
	Nombre	% du total 41	Nombre	% du total 41
au 01/07/2002	180	61 %	234 936	74 %
au 01/01/2003	266	91 %	285 771	91 %
au 01/07/2003	286	98,3 %	311 852	99 %
Mise en place d'un programme de collecte sélective en cours	4 (Veilleins, Lassay-sur-Croisne, Loreux, Villeherviers)	1,4 %	1 117	0,4 %
Pas de programme de collecte sélective à ce jour	1 (Gièvres)	0,3 %	1 999	0,6 %

FILIÈRES DE TRAITEMENT ET ÉQUIPEMENTS



Les filières de traitement du plan

Ø Mise en œuvre sur les secteurs I et II de la filière incinération

Ø Projet de mise en œuvre sur le secteur III de la filière compostage

Ø Pas de programme de mise en œuvre sur le secteur IV de la filière compostage à ce jour

L'échéance réglementaire du 1er juillet 2002 pour le stockage des déchets ultimes dans les installations d'élimination de déchets est passée. Le déchet ultime se définit comme le déchet qui n'est pas susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment pour en extraire la part valorisable ou en diminuer le caractère dangereux. Cette définition, qui comporte une certaine notion d'adaptabilité, conduit à prendre en compte le contexte et les conditions locales, l'état d'avancement de la mise en œuvre des filières contribuant à diminuer les quantités de déchets mis en décharge, telles le tri sélectif ou la valorisation biologique. Ainsi le plan actuellement en vigueur dans le Loir-et-Cher précise que les déchets résiduels après collecte séparative sont à considérer comme des déchets ultimes.

Les 3/4 des équipements prévus mis en place

Ø 55 déchetteries prévues dans le plan

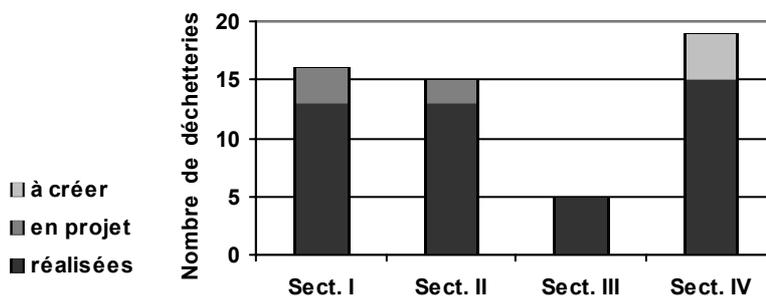
Ø 44 fin 2002 (+ 2 situées en Loir-et-Cher mais hors Plan)

Ø 46 fin 2003 (+ 2 situées en Loir-et-Cher mais hors Plan)

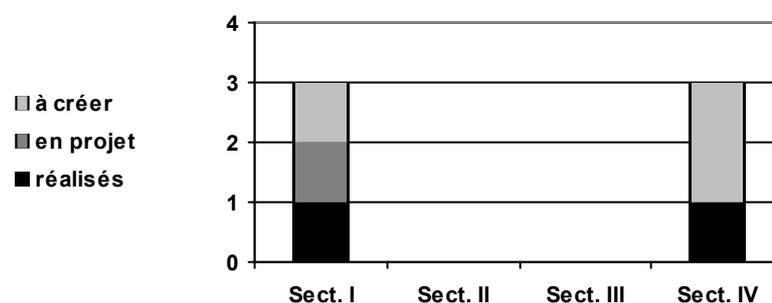
Ø 5 actuellement en projet (Savigny-sur-Braye, Le Plessis-Dorin, Danzé, La Chapelle-Vendômoise et Maves) et 4 restant à créer

Ø Objectif plan réalisé à 84 %

Les déchetteries



Les centres de transfert



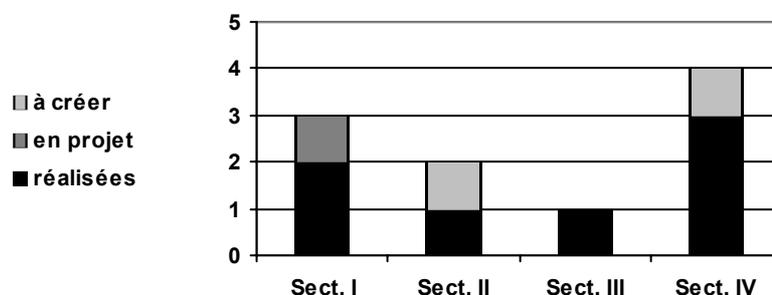
Ø 6 centres de transfert prévus dans le plan

Ø 2 en activité fin 2002 à Vendôme (secteur I) et Nouan-le-Fuzelier (secteur IV)

Ø 1 en projet (sect. I), 1 restant à créer dans le secteur I et 2 dans le secteur IV

Ø Objectif plan réalisé au tiers

Les plateformes de déchets verts



Ø 10 plateformes de déchets verts prévues dans le plan, dont 4 associées aux centres de stockage de déchets ultimes (CSDU 2)

Ø 6 en activité fin 2002, dont 3 liées aux CSDU 2

Ø 1 mise en activité début 2003 (CSDU 2), 1 en projet et 2 à créer

Ø Objectif du plan réalisé à 70 %

Les autres équipements existants, en projet ou à créer

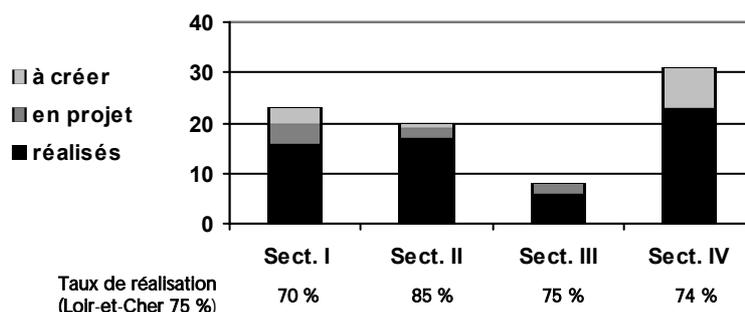
Ø 2 unités d'incinération à Blois (secteur I) et Vernou-en-Sologne (secteur IV)

Ø 1 centre de tri en projet (à Mur-de-Sologne secteur III) - 1 déjà existant (secteur II)

Ø 2 unités de compostage FFOM* + DV* à créer dans les secteurs III et IV - aucune existante

Ø 4 centres de stockage de déchets ultimes de classe 2 en activité : 1 en secteur II à Orchaise (actif jusqu'en 2007) et 3 dans le secteur IV à Saint-Laurent-Nouan (2009), Villeherviers (2002-2015) et Villefranche-sur-Cher (2007) et 2 à créer à partir de 2008-2009 : 1 dans le secteur I et 1 dans les secteurs II, III ou IV

Mise en place des équipements prévus au plan (tous types confondus)



*FFOM : fraction fermentescible des ordures ménagères - DV : déchets verts

LA COLLECTE DES DÉCHETS

Légère augmentation des quantités de déchets ménagers collectés

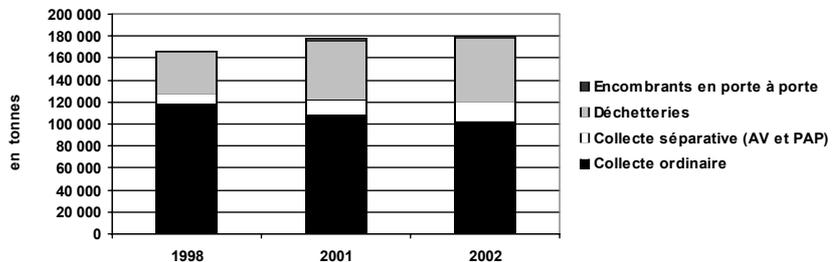
Ø Légère augmentation des quantités de déchets collectés en 2002 (+ 1,3 %)

Ø Des mutations importantes : recul de la collecte ordinaire (- 5 %) au profit de la collecte sélective et des déchetteries

Ø Le poids de la collecte ordinaire dans le total de la collecte est passé de 71 % à 57 % en 4 ans ; les déchetteries accueillent le tiers des tonnages

Ø Les quantités collectées en mode sélectif (porte à porte et apport volontaire) ont doublé en 4 ans

Ø Des évolutions très contrastées selon les secteurs de Plan



Evolution des quantités de déchets ménagers collectés (hors boues des stations d'épuration et déchets verts des collectivités)

	1998	2001	2002	Evol (%)	
				01/02	98/02
Collecte ordinaire	118 824	108 854	103 063	- 5,3	- 13,3
Collecte sélective (Apport volontaire et porte à porte)	7 982	12 980	16 962	+ 30,7	+ 112,5
Déchetteries	38 936	53 712	57 781	+ 7,6	+ 48,4
Encombrants en porte à porte	822	2 354	2 476	+ 5,2	+ 201,2
TOTAL	166 564	177 900	180 282	+ 1,3	+ 8,2

La collecte sélective (terme générique)

La collecte sélective comprend 3 types de collecte sélective, en apport volontaire (AV) ou au porte à porte (PAP), destinés à extraire des matériaux recyclables du gisement des ordures ménagères.

1 - La collecte en bornes de recyclage :

Des réceptacles accueillant certains matériaux (verres, papiers, métaux ...) sont mis à la disposition du public.

Les matériaux les plus couramment collectés sont le verre et le papier.

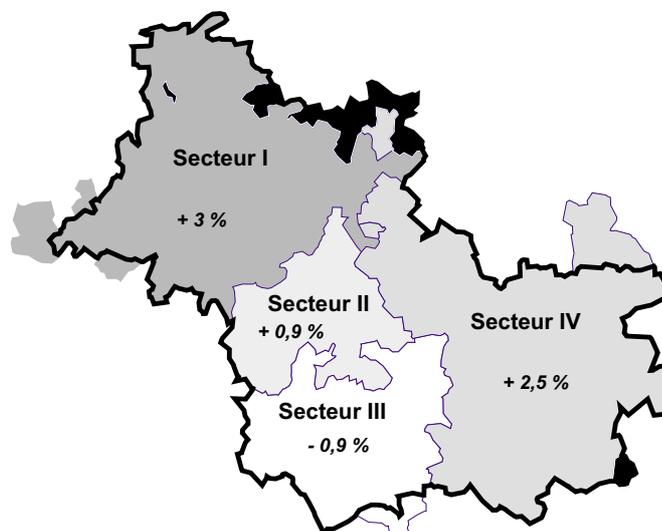
2 - La collecte en déchetterie :

Les déchetteries sont conçues pour recueillir, dans des containers spécifiques, certains déchets triés préalablement par le public. Elles accueillent, en général, les déchets qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature.

3 - La collecte au porte à porte :

Ce type de collecte consiste à récupérer directement chez les ménages les matériaux recyclables après un tri effectué par les ménages.

Evolution des quantités de déchets ménagers collectés par secteur de Plan (ensemble de la collecte)



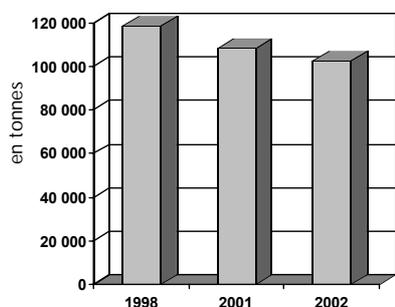
Evolution des quantités de déchets ménagers collectées par secteur du plan (hors boues des stations d'épuration et déchets verts des collectivités)

	Secteur I		Secteur II		Secteur III		Secteur IV	
	2002	Evol* 01/02	2002	Evol* 01/02	2002	Evol* 01/02	2002	Evol* 01/02
Collecte ordinaire	19 025	- 5,5	34 972	- 1,8	20 402	- 14,1	28 663	- 2,4
Collecte séparative (apport volontaire et porte à porte)	4 174	- 1,8	6 162	+ 4,1	2 595	+ 65,8	4 031	+ 225
Déchetteries	14 130	+ 20,4	25 817	+ 3,7	9 477	+ 28,4	8 357	- 13,9
Encombrants en porte à porte	118	- 50,7	289	+ 8,7	969	- 6,9	1 099	+ 36,1
TOTAL	37 448	+ 3,0	67 240	+ 0,9	33 443	- 0,9	42 151	+ 2,5

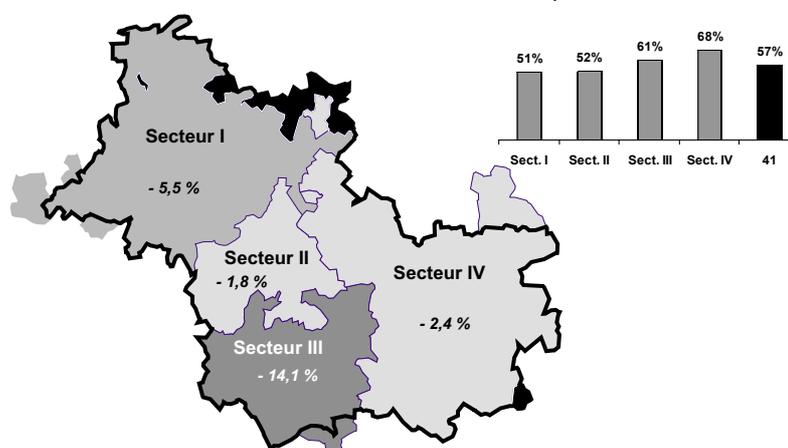
* en %

Diminution de la collecte ordinaire de 5 %

Evolution des quantités de déchets ménagers collectées en collecte ordinaire

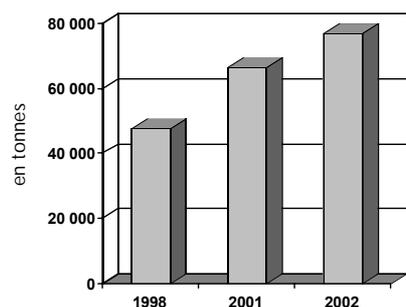


Poids de la collecte ordinaire dans l'ensemble de la collecte de déchets ménagers et assimilés par secteur de Plan en 2002

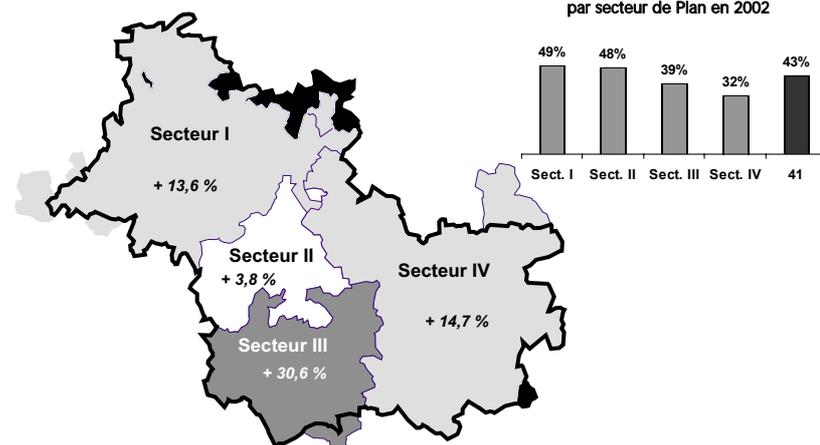


Développement des collectes séparatives de 11,8 % (Collecte sélective en porte à porte et apport volontaire, déchetteries, encombrants en porte à porte)

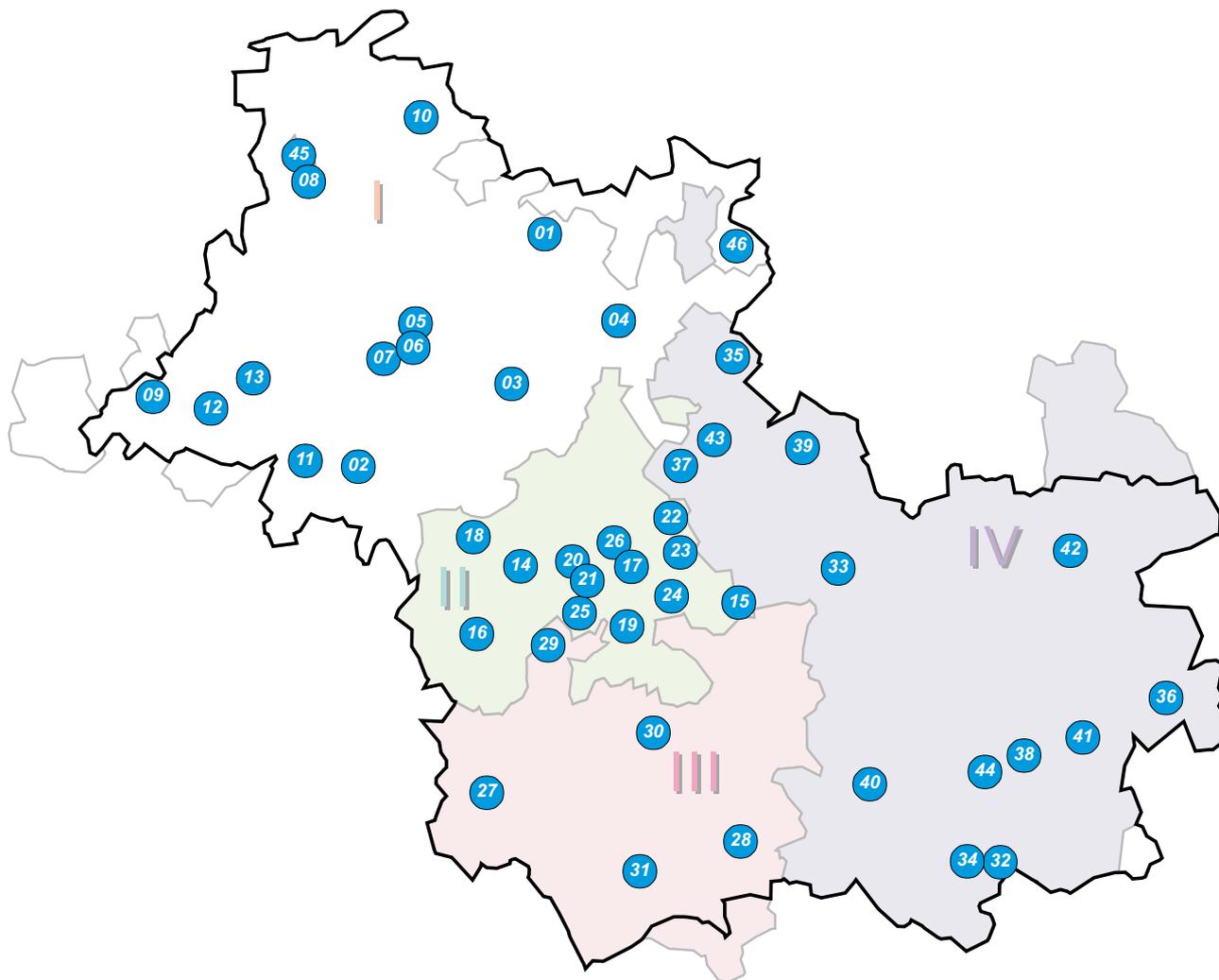
Evolution des quantités de déchets ménagers collectées en collectes séparatives



Poids des collectes séparatives dans l'ensemble de la collecte de déchets ménagers et assimilés par secteur de Plan en 2002



LES DÉCHETTERIES EN 2002



Ø 46 déchetteries en Loir-et-Cher en 2002 dont 2 situées hors secteurs de plan

Déchetterie

Espace aménagé, clos, gardienné où les particuliers, les artisans et les commerçants déposent leurs déchets encombrants mais aussi bouteilles en verre, papiers, cartons, huiles de vidange usagées, etc. La déchetterie, en offrant une solution permanente pour se débarrasser de ces déchets, permet de lutter efficacement contre la constitution de décharges sauvages et contre le gaspillage en récupérant et en recyclant les matières valorisables. Elle doit apporter une solution aux déchets produits par les ménages posant un problème particulier d'élimination pour des raisons de volume (vieux électroménager, jardinage, bricolage,...) ou de protection de l'environnement (batteries, piles,...). Sa conception la rend utilisable également par un public soucieux de faire des actions de valorisation et d'économie de matières (papiers, cartons, verres, métaux...).

Date de mise en service	17 Vineuil	01-juin-99	33 Dhuizon	01-janv-00	
Secteur I - 13 déchetteries	18 Herbault	03-oct-98	34 Mennetou-sur-Cher	01-nov-99	
01 Morée	01-mars-00	19 Cellettes	05-nov-97	35 Josnes	01-juin-98
02 Saint-Amand-Longpré	01-mars-00	20 Blois nord	22-sept-97	36 Souesmes	29-nov-97
03 Selommes	01-mars-00	21 Blois sud	14-oct-96	37 Suèvres	01-janv-97
04 Saint-Léonard-en-Beauce	01-juin-98	22 Montlivault	01-avr-95	38 La Ferté-Imbault	1996
05 Saint-Ouen	05-janv-98	23 Huisseau-sur-Cosson	05-janv-95	39 Saint-Laurent-Nouan	fin 1994
06 Vendôme	05-janv-98	24 Mont-Près-Chambord	01-juil-94	40 Romorantin	25-mars-93
07 Naveil	05-janv-98	25 Chailles	1992	41 Salbris	14-fév-90
08 Cormenon	04-juil-94	26 La Chaussée-Saint-Victor	01-nov-91	42 Lamotte-Beuvron	01-janv-90
09 Couture-sur-Loir	04-juil-94	Secteur III - 5 déchetteries		43 Mer	02-janv-89
10 Droué	04-juil-94	27 Montrichard	15-janv-95	44 Selles-Saint-Denis	01-janv-87
11 Prunay-Cassereau	04-juil-94	28 Billy	09-janv-95	Hors plan - 2 déchetteries	
12 Ternay	04-juil-94	29 Candé-sur-Beuvron	09-janv-95	45 Mondoubleau	(secteur de Saint-Calais)
13 Montoire-sur-le-Loir	08-janv-94	30 Contres	09-janv-95	46 Ouzouer-le-Marché	(secteur de Châteaudun)
Secteur II - 13 déchetteries	31 Noyers-sur-Cher	09-janv-95			05-juin-98
14 Molineuf	01-janv-02	Secteur IV - 13 déchetteries			
15 Bracieux	2003	32 Châtres-sur-Cher	01-janv-01		
16 Onzain	03-juil-00				

Source : les déchetteries de Loir-et-Cher - bilan relatif à leur conception et à leur fonctionnement - ADEME ; DDASS ; Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées

Un tiers des déchets ménagers collectés en déchetteries

Ø Désormais, un tiers des déchets ménagers sont collectés par les déchetteries du département (environ 40 % dans les secteurs I et II)

Ø Progression de 7 % des tonnages collectés en déchetterie en 2002 (près de 20 % en 2 ans), mais de fortes distorsions entre les secteurs de Plan

Ø Une répartition par nature de déchets très stable : 90 % des tonnages collectés concernent à part égale le tout venant, les déchets verts et les déblais et gravats (30 % chacun)

Evolution des quantités de déchets collectées en déchetteries

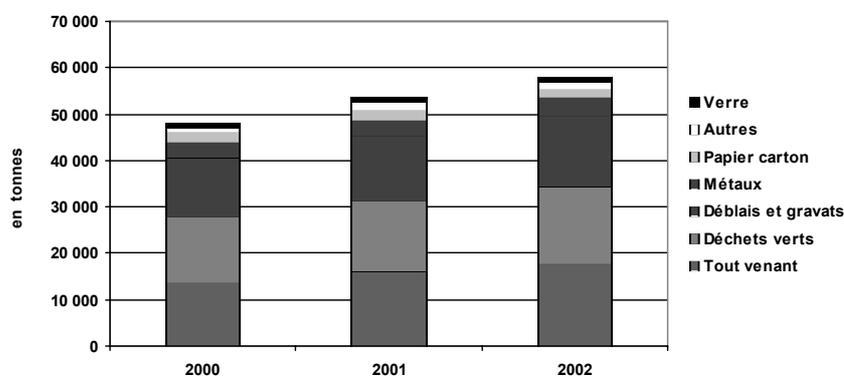
	2000	2001	2002	Evol (%)	
				01/02	00/02
Secteur I	10 782	11 734	14 130	+ 20,4	+ 31,1
Secteur II	21 748	24 886	25 817	+ 3,7	+ 18,7
Secteur III	8 323	7 383	9 477	+ 28,4	+ 13,9
Secteur IV	7 137	9 710	8 357	- 13,9	+ 17,1
TOTAL	47 990	53 712	57 781	+ 7,6	+ 20,4

Quantités de déchets collectées en déchetteries par secteur

	2002				Total	Evol	
	Secteur I	Secteur II	Secteur III	Secteur IV		01/02	00/02
Tout venant	4 978	7 051	3 035	2 533	17 597	+ 8,3	+ 29,8
Déchets verts	4 093	7 597	2 506	2 489	16 685	+ 11,4	+ 17,6
Déblais et gravats	2 985	8 509	2 578	1 353	15 425	+ 9,4	+ 20,1
Métaux	1 153	1 099	774	850	3 875	+ 15,1	+ 18,3
Papier carton	554	604	470	345	1 972	- 4,5	- 9,4
Autres	91	639	34	565	1 329	- 25,8	+ 47,3
Verre	277	318	80	222	897	- 22,3	- 13,3
TOTAL	14 130	25 817	9 477	8 357	57 781	+ 7,6	+ 20,4



Evolution des quantités collectées en déchetteries par nature de déchets

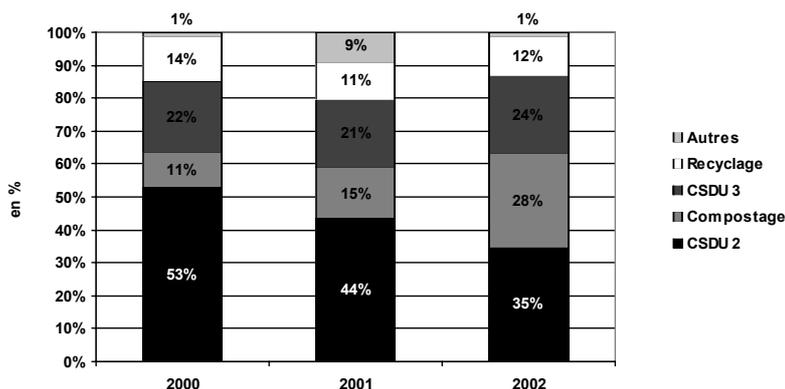


Ø La destination des déchets collectés en déchetteries a très nettement évolué

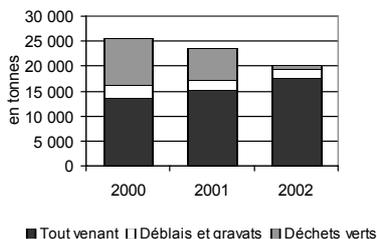
Ø Les centres de stockage en réceptionnent de moins en moins (59 % des tonnages déchetteries, contre 75 % en 2000) au bénéfice des plateformes de compostage (28 % contre 11 % il y a 2 ans).

Ø Une évolution liée au traitement des déchets verts dont 96 % entrent désormais en compostage

Evolution de la répartition des quantités de déchets collectées en déchetteries par destination



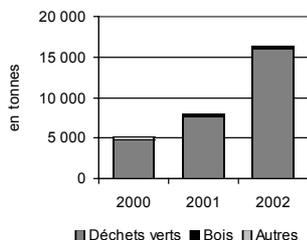
Evolution des quantités de déchets collectées dans les déchetteries à destination des CSDU 2



Répartition des quantités de déchets collectées dans les déchetteries par nature et par destination (en tonnes)

2002	CSDU		Compostage	Recyclage	Non renseigné	Total	
	classe 2	classe 3					
Tout venant	17 597 (100%)					17 597	
Déchets verts	708 (4%)		15 977 (96%)			16 685	
Déblais et gravats	1 841 (12%)	13 584 (88%)				15 425	
Métaux	36 (1%)			3 733 (96%)	106 (3%)	3 875	
Papier carton				1 907 (97%)	65 (3%)	1 972	
Verre				897 (100%)		897	
Autres	3 (0%)			50 (7%)	384 (56%)	250 (36%)	687
Bois			367 (84%)		68 (16%)	435	
Huiles				95 (95%)	5 (5%)	100	
Batteries				54 (100%)		54	
Plastiques				34 (85%)	6 (15%)	40	
Déchets ménagers spéciaux					8 (100%)	8	
Piles				3 (100%)		3	
Non enseigné				1 (100%)		1	
Total	20 185 (35%)	13 584 (24%)	16 344 (28%)	7 028 (12%)	427 (1%)	57 781 (100%)	

Evolution des quantités de déchets collectées dans les déchetteries à destination des plateformes de déchets verts



LES CENTRES DE TRANSFERT

	Secteur du Plan	Date de création
Nouan-le-Fuzelier	IV	Janv. 2000
Vendôme	I	Juil. 2002

Ø Mise en service en cours d'année 2002 de l'unité de Vendôme

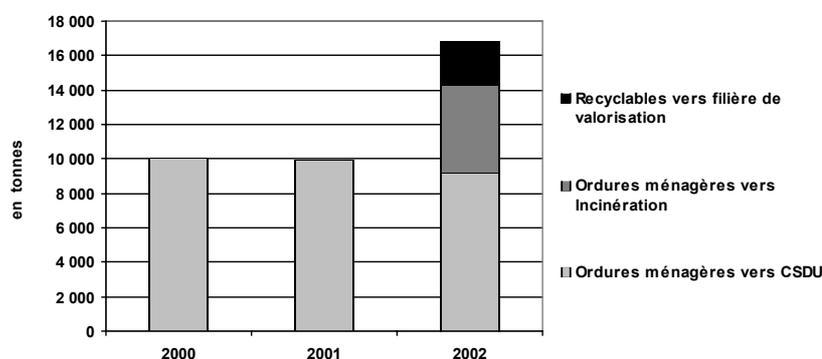
Ø En conséquence, progression importante des quantités de déchets transitant par les centres de transfert : 16 800 T contre 9 900 T en 2001, presque en totalité des ordures ménagères

Ø Les transferts d'ordures ménagères sont orientés vers le centre de stockage de Villeherviers pour l'unité de Nouan-le-Fuzelier, vers le centre d'incinération de Blois pour celle de Vendôme

Quantités de déchets transitant par les centres de transfert (en tonnes)

		2000	2001	2002
Quantités totales transférées		10 054	9 930	16 825
	Nouan-le-Fuzelier	10 054	9 930	9 934
	Vendôme			6 891
Quantités entrantes		10 054	9 930	16 825
Ordures ménagères	Nouan-le-Fuzelier	10 054	9 930	9 221
	Vendôme			6 891
Cartons journaux magaz.	Nouan-le-Fuzelier			488
Emballages	Nouan-le-Fuzelier			225
Destination		10 054	9 930	16 825
CSDU2	Nouan-le-Fuzelier	10 054	9 930	9 221
Incinération	Vendôme			5 045
Centre de tri	Nouan-le-Fuzelier			225
	Vendôme			1 847
Autres	Nouan-le-Fuzelier			487

Evolution des quantités de déchets transférées par nature et destination



Centre de transfert

Le centre de transfert est un intermédiaire entre la collecte et le centre de traitement. Il permet l'optimisation de l'utilisation des matériels de collecte et se justifie à partir d'une certaine distance. Les déchets acheminés par les véhicules de collecte sont regroupés, stockés et compactés. Ils sont ensuite évacués par un mode de transfert à grande capacité vers le centre de traitement.

LE CENTRE DE TRI DE BLOIS

Secteur II
mis en service en 2000

Ø Près de 4 000 tonnes de déchets ménagers traitées dans le centre de tri (moins 21 %)

Ø 313 tonnes en provenance des déchetteries du secteur II

Ø Forte diminution des tonnages de papier-carton

Ø 3 623 tonnes de déchets valorisées

Ø Les matières valorisées sont pour la plupart orientées vers l'extérieur du département (à l'exception des ferrailles), les refus de tri sont dirigés vers l'unité d'incinération

Centre de tri

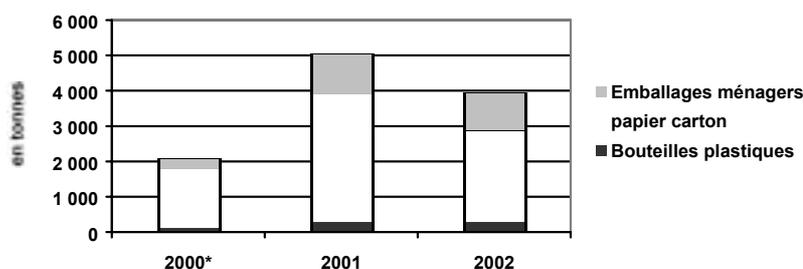
Installation permettant d'effectuer un tri industriel et un conditionnement des déchets avant transfert vers les centres de recyclage.

Evolution des quantités de déchets entrées dans le centre de tri par type

	2000*	2001	2002
Bouteilles plastiques	130	290	310
Papier carton	1 655	3 621	2 574
Emballages ménagers	287	1 120	1 050
Total	2 072	5 031	3 934

*mis en service en juillet 00

Evolution des quantités de déchets entrées dans le centre de tri par type



Produits valorisés (en tonnes)

	2000	2001	2002	Evol. 01/02
Aluminium	3	4	10	150
PET* couleur	133	53	54	1,9
Tétra	42	24	76	216,6
PEHD	30	93	88	- 5,4
Acier	44	165	115	- 30,3
PET cristal	2	301	257	- 14,6
Cartons	289	761	628	- 17,5
JM	781	2 183	1 845	-15,5
Refus de tri	284	877	550	- 37,3
Total	1 608	4 461	3 623	-18,8

* PET : Polyéthylène Téréphtalate - Tétra : Emballages alimentaires tétra briques - PEHD : Polyéthylène haute densité - JM : journaux, magazines

LES CENTRES DE COMPOSTAGE

Les centres de compostage

	Secteur du Plan	Date de création	Date de fermeture
Traitement des ordures ménagères et DV			
Vendôme (OM)	I	1981	Juil. 2002
Choussy (DV et OM brutes)	III	1976	Mars 2003
Plateformes de déchets verts			
Savigny-sur-Braye	I	Oct. 2002	/
Vendôme (DV)	I	1998	/
Thenay	III	Sept. 2001	/
Plateformes de déchets verts des CSDU 2			
Orchaise	II		/
Saint-Laurent-Nouan	IV		/
Villefranche-sur-Cher	IV	Début 2003	/
Villeherviers	IV		/

Les plateformes de compostage des ordures ménagères

Evolution des quantités de déchets entrant dans les plateformes de compostage

	1999	2000	2001	2002
Traitement des ordures ménagères	36 496	35 421	33 484	25 298
Vendôme (OM)	13 493	11 065	10 122	4 848
Choussy (DV et OM brutes)	23 003	24 356	23 362	20 450

Evolution des quantités sortantes

	1999	2000	2001	2002
Compost (Valorisation agronomique)	5 638	6 221	8 237	4 623
Choussy	1 507	1 373	4 672	2 933
Vendôme (OM)	4 131	4 848	3 565	1 690
Refus de compostage (vers CSDU 2)	23 263	21 052	22 062	18 919
Choussy	15 745	15 123	16 223	16 129
Vendôme (OM)	7 518	5 929	5 839	2 790
Total	28 901	27 273	30 299	23 542
Choussy	17 252	16 496	20 895	19 062
Vendôme (OM)	11 649	10 777	9 404	4 480

Ø Les plateformes de compostage des ordures ménagères sont désormais fermées

Ø Les quantités d'ordures ménagères transitant par ces centres ont diminué régulièrement

Ø 93 % des tonnages entrants de 2002 réorientés vers les centres de stockage de déchets ultimes de classe 2

Ø Le produit de ce compostage utilisé localement à des fins de valorisation agronomique : 4 623 tonnes en 2002

Le compostage

Le compostage est un traitement aérobie (en présence d'air) des déchets fermentescibles. Il conduit à la production d'un amendement organique utile pour les sols : le compost.

Il peut être mis en œuvre à toutes les échelles.

On distingue :

- le compostage individuel réalisé par les ménages,
- le compostage de proximité dans des quartiers, des établissements collectifs, à la ferme...
- le compostage centralisé dans des installations de moyenne ou grande capacité.

Déchets verts

Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

Une partie de ces déchets verts, ceux des ménages, sont inclus dans les déchets encombrants et les ordures ménagères. En revanche tous les déchets verts ne sont pas des déchets municipaux ; en effet ceux-ci ne comprennent pas les déchets verts des entreprises.

Ø Mise en service récente de deux plateformes de traitement des déchets verts

Ø Forte progression en conséquence des quantités globales de déchets traités : 21 000 tonnes contre 8 000 en 2002

Ø Doublement des quantités de déchets verts réceptionnées : près de 16 000 tonnes (dont 800 provenant de l'extérieur du Loir-et-Cher)

Ø Très peu de tonnages non valorisés réorientés vers d'autres installations de traitement

Ø 7 651 tonnes de compost en 2002 : plus du double des quantités produites en 2001

Ø Utilisation locale pour une valorisation agronomique ou pour une revégétalisation de sites dégradés

Les plateformes de compostage des déchets verts (hors CSDU 2)

Evolution des quantités entrant dans les plateformes de compostage par nature de déchets

	1999	2000	2001	2002
Savigny-sur-Braye				5 323
déchets verts				2 274
déchets des ind. agroalimentaires				2 889
déjections animales				143
Vendôme (déchets verts)	2 500	5 100	8 000	4 000
Thenay				11 963
déchets verts				9 393
boues des stations d'épuration				2 587
Ensemble	2 500	5 100	8 000	21 286

Evolution des quantités sortantes par nature de produit et par destination

		1999	2000	2001	2002
Compost		500	1 000	3 500	7 651
Valorisation agronomique	Ensemble	500	1 000	3 500	5 011
	Thenay				3 211
	Vendôme dv	500	1 000	3 500	1 800
Revégétalisation de sites dégradés	Thenay				2 640
Refus de compostage		0	150	750	731
Acheminés vers CDSU 2	Thenay				231
Orientés vers centre d'incinération	Vendôme dv		150		
Utilisés pour revégétalisation	Vendôme dv			100	250
Utilisés pour valorisation agronom.	Vendôme dv			650	250
Total		500	1 150	4 250	8 382
	Thenay				6 083
	Vendôme dv	500	1 150	4 250	2 300

NB Les données relatives quantités sortantes de l'unité de Savigny ne sont pas connues pour 2002 (rappel : mise en service en octobre 2002)

Les plateformes de déchets verts des CSDU 2

Ø Tous les centres de stockage de déchets ultimes sont désormais dotés d'une plateforme de déchets verts (celle de Villefranche-sur-Cher mise en service début 2003)

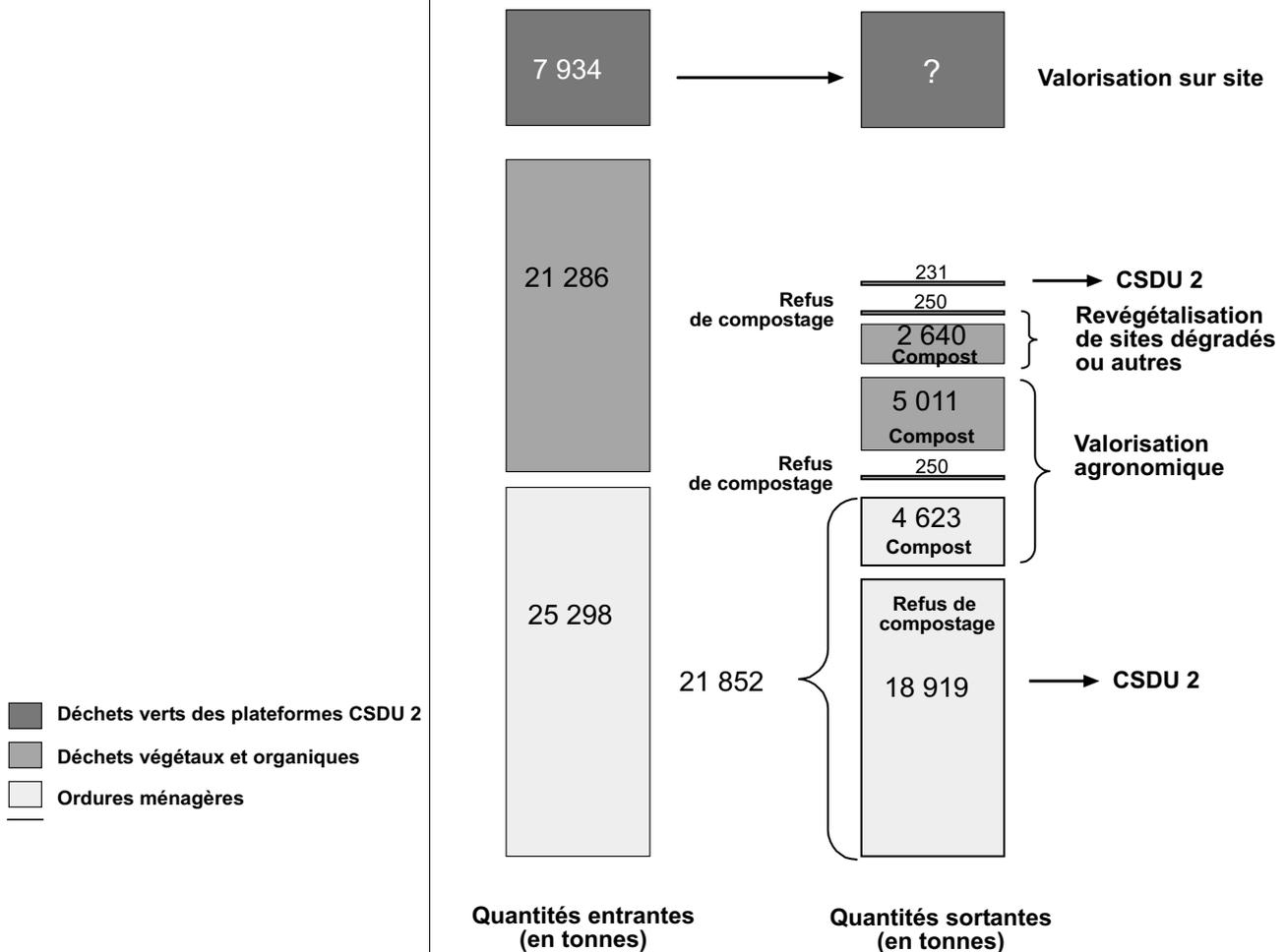
Ø Près de 8 000 tonnes valorisées en 2002 et utilisées sur les sites mêmes

Ø Au total, près de 25 000 tonnes de déchets verts traitées dans les différentes plateformes

Quantités de déchets végétaux valorisées dans les centres de stockage de déchets ultimes en 2002

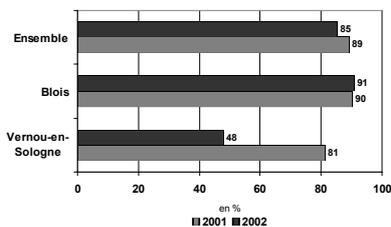
	2002
Plateformes de stockage de déchets verts des CSDU 2	7 934
Orchaise	2 608
Saint-Laurent-Nouan	3 194
Villeherviers	2 132

Quantités de déchets entrant et sortant des plateformes de compostage par nature en 2002

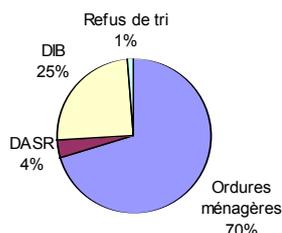


LES CENTRES D'INCINÉRATION

Taux d'utilisation des capacités autorisées des centres d'incinération



Répartition des déchets incinérés par type en 2002



Ø Diminution de 4,3 % des quantités de déchets incinérées dans le département due à la baisse d'activité du centre de Vernou-en-Sologne (Blois : + 0,7 %)

Ø Globalement, cela représente 85 % des capacités (91 % pour le centre de Blois)

Ø Davantage d'ordures ménagères incinérées (+ 12 %, 70 % des quantités incinérées) et moins de DIB (moins un tiers)

Ø 81 % des ordures ménagères incinérées en 2002 proviennent du Loir-et-Cher (89 % en 2001), le restant émanant de la région Centre (14 %) ou de l'extérieur (5 %)

Ø Près de 22 000 tonnes de sous-produits de l'incinération traitées pour la plupart à l'extérieur du département

En application de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002, les installations d'incinération vont devoir être modernisées. A cette fin, les exploitants ont remis des études de mise en conformité, celles-ci devant être réalisées avant 2005. Une dérogation pourra être partiellement accordée pour les traitements de fumées plus ambitieux que ceux imposés par les textes.

Mâchefers : résidus solides de l'incinération récupérés au niveau du four de combustion ; leur mode d'élimination varie suivant leur teneur en substances polluantes.

REFIOM : résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères.

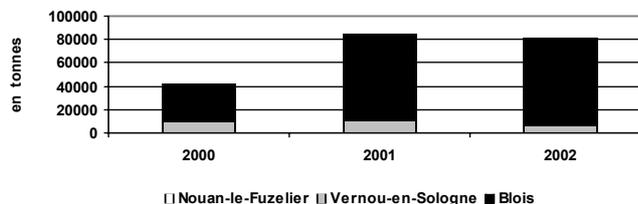
Les centres d'incinération

	Secteur du Plan	Capacité	Date de création	Date de fermeture
Blois	II	82 500 t/an	2000	/
Vernou-en-Sologne	IV	12 500 t/an	1987	/
Nouan-le-Fuzelier	IV		1984	2000

Evolution des quantités de déchets entrant en centre d'incinération par nature et par centre

	Unité d'incinération	2000	2001	2002	Evol 01/02
Par nature de déchets					
Ordures ménagères	Ensemble	27 430	50 916	56 881	11,7
	Nouan-le-Fuzelier				
	Vernou-en-Sologne	9 009	10 125	5 967	- 41,1
	Blois	18 421	40 791	50 914	24,8
DIB	Blois	14 038	30 174	19 938	- 33,9
Déchets d'activités de soins à risques (DASR)	Blois		2480	3445	38,9
Refus de tri	Blois	284	877	550	- 37,3
Par centre d'incinération					
	Blois	32 743	74322	74 847	0,7
	Vernou-en-Sologne	9009	10 125	5 967	- 41,1
	Nouan-le-Fuzelier				
TOTAL		41 752	84 447	80 814	- 4,3

Répartition des tonnages entrants par centre d'incinération



Evolution de la répartition des sous-produits de l'incinération par centre

	2000	2001	2002
REFIOM			
Vernou-en-Sologne	378	508	322
Blois		3 322	3 578
Total	378	3 830	3 900
Mâchefers			
Vernou-en-Sologne	1 982	2 667	1 751
Blois		12 941	15 051
Total	1 982	15 608	16 802
Métaux ferreux			
Blois			1 010
Total			1 010
Métaux non ferreux			
Blois			94
Total			94
TOTAL	2 360	19 438	21 806

LES CENTRES DE STOCKAGE DES DÉCHETS ULTIMES DE CLASSE 2 (CSDU 2)

Ø Forte diminution des quantités de déchets ultimes stockées en CSDU 2 (moins un quart en 3 ans), plus rapide que celle envisagée par le Plan

Ø Cela représente 84 % des capacités autorisées

Ø Diminution régulière des tonnages enfouis de déchets ménagers (recul de 8 % en 2002 et de moitié en 3 ans), ainsi que des DIB (respectivement - 14 % et - 17 %)

Ø Le recul des tonnages de déchets ménagers enfouis résulte essentiellement de la réduction des apports extérieurs au département. Les tonnages émanant du Loir-et-Cher sont relativement stables ; ils représentent désormais 78 % des déchets ménagers (un tiers en 1999)

Ø 71 % des DIB enfouis proviennent du département

Ø Les refus de broyage automobile représentent près de 13 % des quantités stockées en 2002, ils proviennent du Loir-et-Cher pour les 2/3

Centre de stockage des déchets ultimes (CSDU)

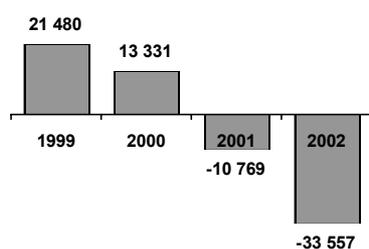
Permet de stocker des déchets dits ultimes par enfouissement sous certaines conditions. Il est conçu comme le maillon final de la chaîne de traitement. Il existe à ce jour trois catégories contrôlées dont l'implantation dépend des caractéristiques géologiques et hydrogéologiques des lieux ainsi que de la nature des déchets qu'on souhaite y stocker.

Les CSDU de Classe I acceptent des déchets industriels spéciaux.

Les CSDU de Classe II accueillent les ordures ménagères et les résidus assimilés (DIB) ; elles se situent sur des sols semi-perméables.

Les CSDU de Classe III accueillent uniquement des déchets inertes et se situent sur des sols perméables.

Écarts entre les quantités enfouies et celles prévues dans le plan (en tonnes)



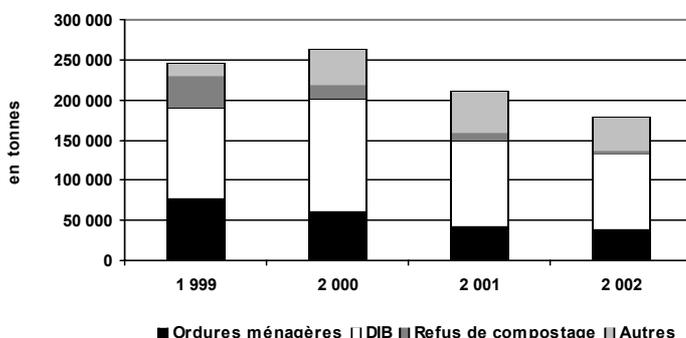
Les centres de stockage de déchets ultimes (CSDU 2)

	Secteur du Plan	Date de création	Date de fermeture
Orchaise	II	1988	
Saint-Laurent-Nouan	IV	1979	
Thenay	III	1985	2000
Villefranche-sur-Cher	IV	1987	
Villeherviers	IV	1992	

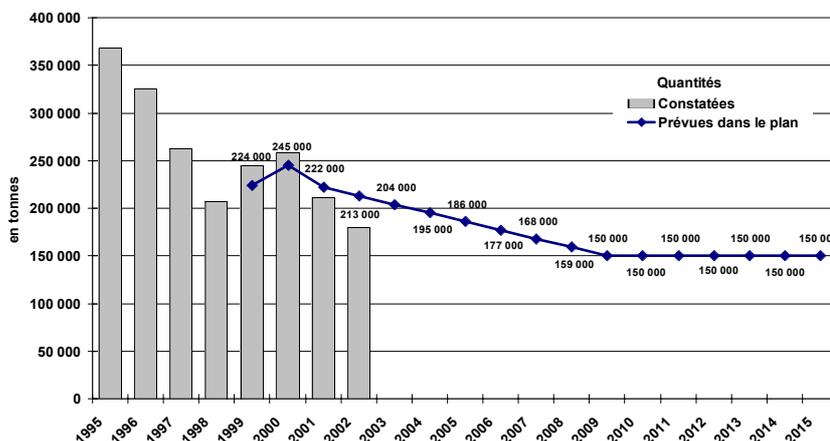
Evolution des quantités de déchets stockées dans les CSDU 2

	1999	2000	2001	2002	Evol (%)	
					01/02	99/02
Ordures ménagères	77 945	61 817	42 080	38 746	- 7,9	- 50,3
Déchets industriels banals (DIB)	112 318	139 127	107 495	93 280	- 13,9	- 17,0
Refus de compostage	38 336	16 317	9 170	3 526	- 61,5	- 90,8
Refus de broyage automobile		25 000	41 470	22 573	- 45,5	
Autres	16 878	21 125	52 485	43 892	- 16,4	+ 160,1
TOTAL	245 477	258 331	211 231	179 443	- 15,0	- 26,9

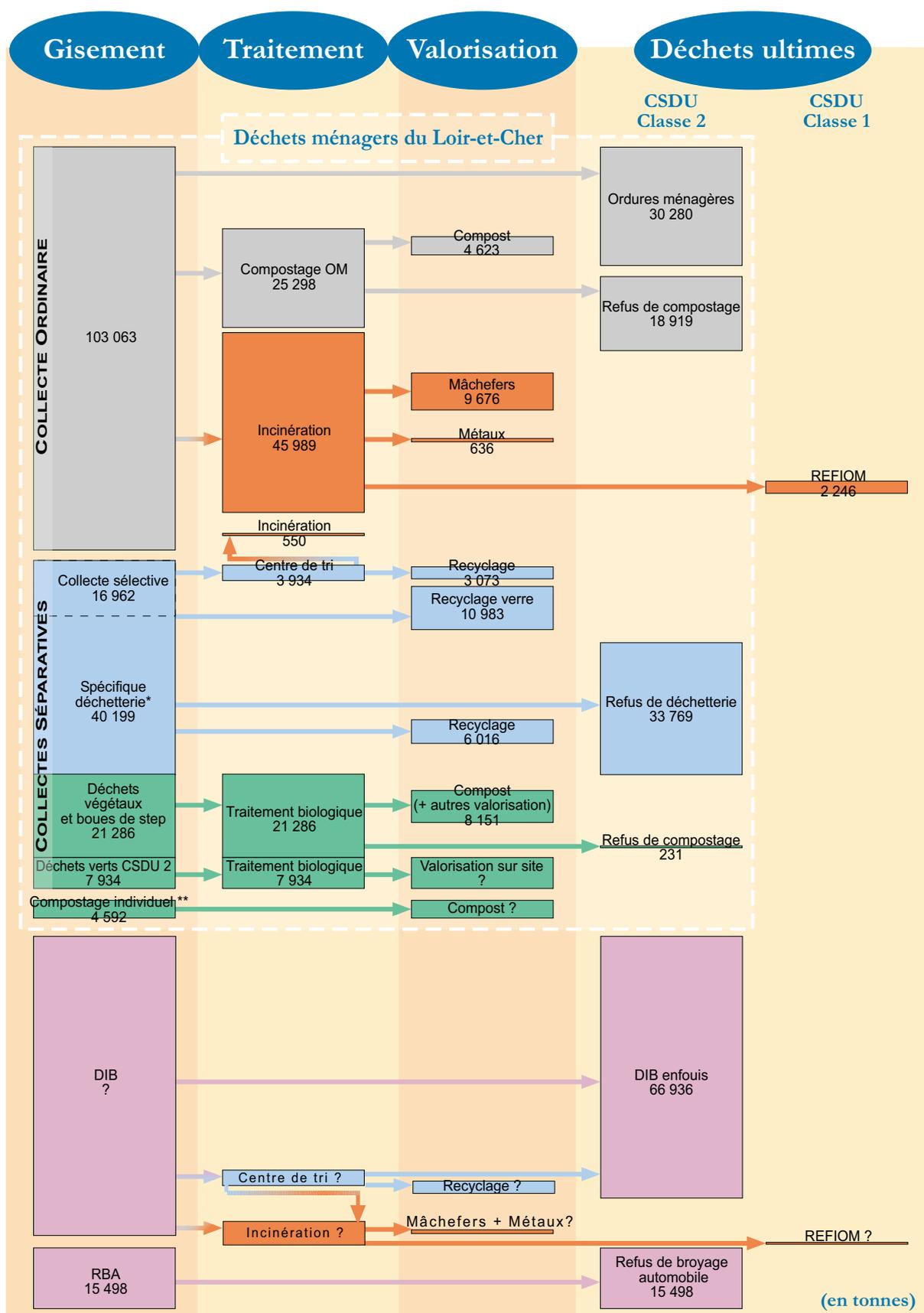
Evolution des quantités de déchets enfouies dans CSDU 2 par nature de déchets



Evolution des quantités de déchets enfouies constatées et prévues dans le plan



LES PRINCIPAUX FLUX EN 2002



Les tonnages indiqués correspondent au Loir-et-Cher ; un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision (ces derniers feront l'objet de recherches approfondies pour le tableau de bord 2003).

* Hors déchets végétaux et verre.

** Estimation établie sur la base des ratios retenus par le plan départemental.

LES TAUX DE VALORISATION

Taux de valorisations Entrants (en %)

	Réel 2002	Objectif plan	
		2005	2010
Matière	11,0	14,8	18,5
Organique	17,4	27,7	28,9
Matière + organique	28,4	42,6	47,4
Energétique	23,7	34,3	30,7
Total	52,1	76,8	78,1
Elimination	47,9	23,2	21,9

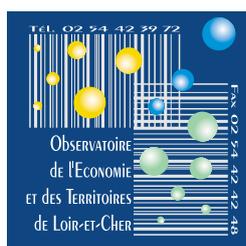
Taux de valorisations Sortants (en %)

	Réel 2002	Objectif plan	
		2005	2010
Matière	10,7	13,9	17,0
Organique	17,3	26,5	27,7
Matière + organique	28	40,3	44,7
Energétique	17,5	24,4	22,1
Total	45,5	64,7	66,8
Elimination	49,5	28,1	26,7
Val. mâchefers	5,0	7,2	6,5

Définitions

Taux de Valorisation	Valorisation sur Entrants (méthode ADEME, basée sur la circulaire de 1998)	Valorisation sur Sortants (valorisation " réelle ")
Matière	(Recyclage matière + Refus de tri) / Gisement	Recyclage de matière / Gisement
Organique	(Traitement biologique + Compostage individuel) / Gisement	(Traitement biologique + Compostage individuel - refus de compostage) / Gisement
Energétique	(Traitement thermique avec récupération d'énergie - Métaux) / Gisement	(Traitement thermique avec récupération d'énergie - REFIOM - Mâchefers - Métaux) / Gisement
Val. Mâchefers	Sans objet	Mâchefers valorisés / Gisement
Elimination	100 % - (Matière + Organique + Energétique)	Mise en décharge = 100 % - (Matière + Organique + Energétique + Valorisation des mâchefers)

Source : Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, page 112



Observatoire de l'Économie et des Territoires de Loir-et-Cher
1 avenue de la Butte - 41000 BLOIS
Tél : 02.54.42.39.72 Fax : 02.54.42.42.02
www.observatoire41.com
E-mail : infos@observatoire41.com



Directeur de la publication : Jean-Marie BISSON
Dépôt légal à parution - ISSN 1625-4627
Tirage : 400 exemplaires